



PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu les actes antérieurs réglementant les activités soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement, exercés par la société POLIDA sur son site de Cuvilly (60) ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant du 27 juillet 2016 par laquelle Mme Claude Cavallo, en sa qualité de gérante de la société, faisait connaître la reprise des activités susvisées par la société TRAITEMENT DE SURFACE INDUSTRIEL DE PICARDIE (TSIP) ;

Vu le rapport de l'inspection de l'inspection des installations classées du 16 août 2016 faisant suite à la visite du 2 août 2016 ;

**DONNE RECEPISSE**

à la société TSIP dont le siège social se situe 147, rue d'Orvillers 60490 Cuvilly, de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions d'exercices des activités soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement situées dans le département de l'Oise, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 30 septembre 2016

Pour le Préfet et par délégation  
le Directeur départemental des Territoires  
et par délégation  
le responsable du bureau de l'environnement

Christophe VALLET

DESTINATAIRES

Société TSIP

Monsieur le maire de Cuvilly

Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Nord Pas-de-Calais Picardie

Monsieur l'Inspecteur de l'environnement

S/c de Monsieur le Chef de l'unité territoriale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nord Pas-de-Calais Picardie

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours